



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1040) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE DOLLY A
L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL D'AIX-EN-
PROVENCE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-163
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, d'organiser une répétition dans la salle Dolly le 15 février 2025 de 10h30 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, une convention de location des salles pour un montant de 34,20 € T.T.C (trente-quatre euros et vingt centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Dolly le 15 février 2025 de 10h30 à 16h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H12906H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025